

# BILAN DES ACTIVITÉS

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

## MOT DU PRÉSIDENT



Les droits de la personne sont présents partout dans la vie quotidienne des Yukonnais. Dans notre monde en constante évolution, chaque génération doit se préoccuper de la sauvegarde des droits de la personne, sans quoi ils se fragiliseront. Pour être sain, solide et remplir ses obligations

envers les Yukonnais, le système des droits de la personne doit être indépendant et disposer de ressources suffisantes. La *Loi sur les droits de la personne* du Yukon constitue un engagement envers tous les citoyens à protéger et à défendre les droits de la personne au Yukon. Comme le présent rapport annuel en fait état, la charge de travail de la Commission a plus que doublé au cours des dernières années; cependant, le niveau financement est demeuré le même.

La structure actuelle de financement (divisé) et de reddition de comptes du système des droits de la personne au Yukon est inadéquate. Elle doit être améliorée pour assurer à la Commission une indépendance accrue, comme l'a recommandé en 2008 un comité multipartite. À l'heure actuelle, la Commission rend des comptes à l'Assemblée législative, mais son financement et son administration incombent au ministère de la Justice, ce qui a une incidence sur sa capacité d'obtenir les ressources nécessaires pour remplir son mandat. La Commission demande instamment à l'Assemblée législative de remédier immédiatement à ce grave problème.

La Commission des droits de la personne du Yukon a pour mandat de promouvoir l'égalité et la diversité en menant des activités d'éducation et de recherche et en veillant au respect de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon. Sans le dévouement du personnel de la Commission et des commissaires nommés, la Commission ne pourrait remplir ce mandat. C'est pourquoi nous leur adressons à tous nos remerciements les plus sincères.

Nous remercions tout spécialement Alan Hubley et Jolene Waugh pour leur dévouement à titre de présidents de la Commission, et Jennifer Cunningham, Janet Wood, Barbara Joe et Marius Curtenau pour leur travail à titre de commissaires pour l'exercice 2015-2016.

L'année 2017 sera marquée par le 30<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon. Nous nous réjouissons à la perspective de célébrer ces trois décennies de protection des droits de la personne.

Le président, Russell Knutson

## MOT DE LA DIRECTRICE



Le personnel et les bénévoles dévoués et professionnels de la Commission sont fiers du travail accompli au cours de l'exercice 2015-2016 pour la promotion des droits de la personne au Yukon, et pour le maintien d'un système de traitement juste, efficace et accessible des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon.

Au Canada comme ailleurs, les droits de la personne subissent actuellement des assauts sans précédent. Les idées ne connaissent pas de frontières et c'est pourquoi les Yukonnais doivent, plus

que jamais, défendre la solidarité et l'état de droit et travailler à la création d'une société inclusive, dans laquelle personne n'est rejeté ni laissé pour compte. Devant le sexisme, le racisme, la xénophobie et l'intolérance, il faut écouter, poser des questions et affirmer haut et fort que la société yukonnaise est inclusive.

La directrice,

Jessica Lott Thompson

## NOTRE MISSION

La Commission des droits de la personne du Yukon (CDPY) a pour mandat de promouvoir l'égalité et la diversité en menant des activités d'éducation et de recherche et en veillant au respect de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon.

## NOTRE VISION

La CDPY est reconnue comme étant un organisme digne de confiance, impartial et influent qui :

- Informe et sensibilise le public de manière accessible, à l'échelle territoriale, au sujet des droits de la personne;
- Collabore de façon proactive avec divers organismes et des particuliers en vue de favoriser la compréhension et le respect des droits de la personne au Yukon;
- Met en œuvre un processus efficace et équitable de traitement des plaintes relatives aux droits de la personne;
- Constitue, par ses pratiques exemplaires, un organisme de référence et un employeur modèle.

## NOS OBJECTIFS

Priorité n° 1 : Remplir notre mandat en assurant systématiquement une prestation de services de grande qualité.

Priorité n° 2 : Instaurer plus de transparence et amener à davantage de responsabilisation.

Priorité n° 3 : Améliorer nos rapports avec le gouvernement du Yukon.

## LES TEMPS FORTS DE 2015-2016

Au cours de la dernière année, la Commission a poursuivi ses efforts pour améliorer la communication, l'accessibilité et la transparence au sein de son système. Nous avons mis à jour et enrichi le contenu de notre site Web, en y ajoutant notamment un document expliquant le cycle de vie d'une plainte ainsi qu'une affiche imprimable que les entreprises locales ou les organismes peuvent afficher pour manifester leur soutien envers les droits de la personne. Nous continuerons à publier le rapport annuel en ligne et dans les journaux à l'échelle du territoire, pour toucher le plus grand nombre de Yukonnais possible. C'est toujours un plaisir pour nous de recevoir vos commentaires!

Le personnel et les bénévoles suivent toujours la planification stratégique 2015-2018 et continuent de faire preuve de créativité pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Commission, dans les limites des ressources disponibles.

### APPLICATION DE LA LOI

Au chapitre de l'application de la loi, la Commission a reçu du public, au cours de l'exercice 2015-2016, un nombre record de demandes de renseignements et de plaintes. Au total, la Commission a reçu 323 demandes de renseignements, une augmentation de 26 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (256 demandes). En outre, 44 plaintes ont été déposées (plus de deux fois la moyenne des cinq dernières années).

C'est cependant en matière d'arbitrage que la charge de travail a atteint des sommets : pas moins de

9 dossiers étaient en attente d'une audience en 2015-2016. Il s'agit là d'une augmentation spectaculaire, puisque, au cours des 22 dernières années, une seule audience était tenue par année, en moyenne; cette demande décuplée a imposé une énorme charge à la capacité opérationnelle de la Commission.

### RECHERCHE

Pour ce qui concerne le mandat de recherche, la Commission a demandé au ministère de la Justice des fonds (qui lui ont été refusés) pour remplir son mandat de « mener des activités [...] de recherche au sujet du principe du salaire égal pour un travail équivalent dans le secteur privé » (par. 16(2) de la *Loi sur*

*les droits de la personne* du Yukon). Cette disposition de la Loi, unique au Canada, vise l'équité salariale non seulement en fonction du sexe, mais également en fonction de tous les domaines protégés, y compris la race, l'âge et les incapacités. La Commission continuera de solliciter le financement nécessaire à l'exécution de ce volet de son mandat.

Cependant, la Commission se réjouit d'avoir piloté un petit projet de recherche en partenariat avec des étudiants en droit du Réseau national d'étudiant(e)s pro bono. Entre janvier et mars 2016,

### LE SAVIEZ-VOUS?

La CDPY a reçu 26 % plus de demandes d'information du public que l'an dernier.

## COUP D'ŒIL SUR LE BUDGET 2015-2016


Revenus	2016	2015
Fonds du ministère de la Justice du Yukon	598 000 \$	582 000 \$
Subventions et autres revenus	3 752 \$	1 157 \$
<b>Total</b>	<b>601 752 \$</b>	<b>583 157 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration	41 195 \$	42 939 \$
Personnel	469 776 \$	490 331 \$
Commission	25 658 \$	33 924 \$
Éducation du public	5 236 \$	9 105 \$
Gestion des plaintes	3 136 \$	1 539 \$
Fonctionnement	42 807 \$	42 994 \$
<b>Total</b>	<b>587 808 \$</b>	<b>620 832 \$</b>



les étudiants ont élaboré, bénévolement, un court rapport de recherche sur les motifs de distinction illicites en vertu de la Loi relatifs à l'existence d'accusations au criminel ou d'antécédents criminels. La Commission prévoit poursuivre ce partenariat l'an prochain, afin de se conformer à son mandat principal de recherche en matière de droits de la personne au Yukon.

## SENSIBILISATION DU PUBLIC

En matière de sensibilisation du public, l'exercice 2015-2016 a été marqué par l'amélioration du site Web de la Commission, l'ajout de documents accessibles en ligne, ainsi que la prestation de plusieurs séances d'information du public menées dans les collectivités par notre responsable des activités de sensibilisation du public. La Commission continue de miser sur les partenariats et le coparrainage d'activités et d'événements qui correspondent à son mandat. La Commission a offert des ateliers de sensibilisation à différents groupes communautaires, y compris Challenge et Kaushee's



**DÉCLARATION  
DES NATIONS-UNIES  
sur les DROITS  
des PEUPLES  
AUTOCHTONES**

**ARTICLE 4**

Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Place, ainsi qu'à des groupes de jeunes, de nouveaux arrivants au Canada, d'employeurs et beaucoup d'autres.

## RÉCONCILIATION

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été déposé le 15 décembre 2015, et 94 appels à l'action ont été publiés le 2 juin 2015. Dans son allocution au dépôt du rapport final, le ministre de la Justice (aujourd'hui sénateur), Murray Sinclair, a souligné l'importance des commissions des droits de la personne comme partenaires essentiels à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

Pour appuyer le processus de réconciliation, la Commission a été ravie de s'associer avec le Collège du Yukon et des membres des Premières nations pour produire une série d'affiches très parlantes mettant en relief les principaux articles de la *Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones*. En 2015, ces affiches ont été exposées à l'occasion d'un festival culturel (Adäka Cultural Festival) et des célébrations de la Journée internationale des

droits de la personne organisées par la Commission au *Old Fire Hall*, le 10 décembre. Ces affiches seront exposées en permanence au Collège du Yukon.

La Commission a organisé, le 10 décembre 2015, un grand rassemblement d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et d'autres organismes du Yukon, avec le soutien de la Première nation des Kwanlin Dün. Animé par Melissa Atkinson, ancienne présidente de la Commission des droits de la personne du Yukon, l'événement a permis à des représentants des Premières nations et d'autres groupes de montrer leur engagement envers la réconciliation et des mesures mises en œuvre par leur organisme.



La directrice, Jessica Lott Thomson, lors de l'inauguration de *Yukoner*, une exposition artistique du Yukon Transportation Museum, le 21 mars 2016, commémorant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

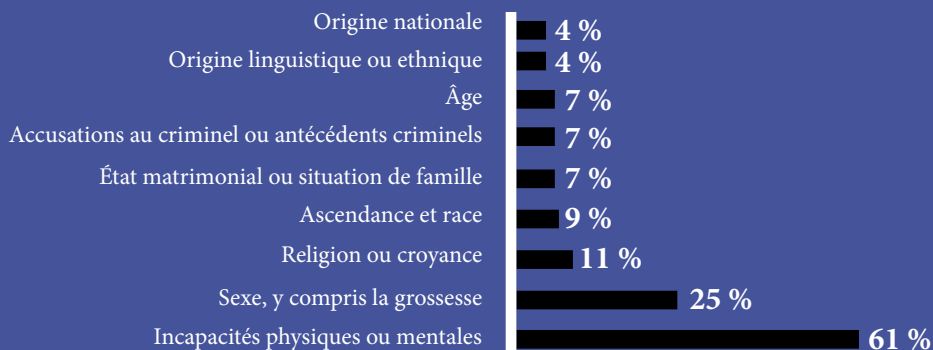
(Photo : Tracey Wallace, graphisme : Mark Lange)

**94 APPELS  
À L'ACTION**  
**POUR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION**  
www.trc.ca



# L'EXERCICE 2015-2016 EN QUELQUES CHIFFRES

## NOUVELLES PLAINTES, PAR MOTIF DE DISTINCTION ILLICITE



## LE SAVIEZ-VOUS?

Cette année, **40 %** des plaintes ont été résolues par règlement et **36 %** des plaintes ont été arrêtées ou retirées.

## TEMPS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

**10,9** mois  
29 dossiers ont été clos durant l'exercice 2014-2015

**8,8** mois  
22 dossiers ont été clos durant l'exercice 2015-2016

## FERMETURE DE DOSSIERS

- 2 plaintes arrêtées par la directrice
- 7 règlements rapides
- 7 plaintes retirées
- 5 plaintes rejetées
- 1 plainte résolue après enquête

**LE SAVIEZ-VOUS?** Au cours de l'exercice 2015-2016, la Commission a reçu 323 demandes de renseignements. Quarante-quatre d'entre elles ont donné lieu à une plainte.

## MEMBRES DE LA COMMISSION

**Russell Knutson**, président (nommé en avril 2015)  
**Geneviève Chabot**, vice-présidente (nommée en mai 2016)  
**Kathleen Avery** (nommée en décembre 2015)  
**Louise Bouvier** (nommée en décembre 2015)  
**Karen Moir** (nommée en mai 2016)

## PERSONNEL DE LA COMMISSION

**Jessica Lott Thompson**, directrice  
**Colleen Harrington**, conseillère juridique  
**Lynn Pigage**, agente de réception des demandes et coordonnatrice administrative

## DOMAINES PROTÉGÉS

Les plaintes doivent porter sur un ou plusieurs des domaines protégés en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon :

- Emploi et toute circonstance liée à l'emploi
- Offre ou fourniture de biens et de services au public
- Location ou occupation de locaux
- Adhésion à un syndicat ou à un corps de métier
- Marchés publics

## MOTIFS ILLICITES

La Loi interdit la discrimination fondée sur les motifs suivants :

- Ascendance, y compris la couleur et la race
- Origine nationale
- Origine linguistique ou ethnique
- Religion ou croyance
- Âge
- Sexe, y compris la grossesse
- Orientation sexuelle
- Incapacités physiques ou mentales
- Existence d'accusations au criminel ou d'antécédents criminels
- Convictions, associations ou activités politiques
- État matrimonial ou situation de famille
- Source de revenus
- Association réelle ou présumée avec d'autres particuliers ou groupes dont les traits distinctifs sont déterminés par les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

## POUR NOUS JOINDRE

La Commission occupe le bureau 101, au 9010 Quartz Road (dans le même édifice que le Centre de santé de Whitehorse, entre le restaurant Earl's et The Feed Store).



101-9010, Quartz Road  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2Z5



Ligne  
d'assistance :  
867-667-6226



humanrights@  
yhrc.yk.ca

Sans frais :  
800-661-0535